



**ARRETE DE POLICE PORTANT
REGLEMENTATION TEMPORAIRE
DE LA CIRCULATION**

2020/04/17

Fermeture rue de l'église
Jeudi 23 et vendredi 24 avril 2020

Le Maire de la Commune de BALAN (Ain),

VU le Code de la route,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la voirie routière,

VU le Code Pénal,

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, modifiée et complétée par la loi n°82-623 du 22 juillet 1982 et par la loi n°83-8 du 7 janvier 1983,

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I, huitième partie : signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992,

CONSIDERANT la demande de M. Mathieu PAULETTO pour la fermeture de la rue de l'église, pendant la **réalisation de sa piscine, 122 rue de l'église, le jeudi 23 et le vendredi 24 avril 2020,**

ARRETE

Article 1^{er} : La rue de l'Eglise (de l'impasse de Barbarel à l'église) sera fermée à la circulation le **jeudi 23 et le vendredi 24 avril 2020 de 8h00 à 18h00**, pendant la réalisation de la piscine chez Monsieur Mathieu PAULETTO (122 rue de l'église).

Pour faciliter l'organisation des travaux, et de manière temporaire, la totalité de la rue de l'église (de la rue du Stade à l'église) pourra être fermée à la circulation. M. Mathieu PAULETTO se chargera d'informer les riverains de cette fermeture momentanée.

En fin de journée, l'accès aux propriétés des riverains sera rétabli.

Article 2 : La mise en place et l'enlèvement de la signalisation seront effectués par **M. Mathieu PAULETTO**, sous le contrôle de Monsieur le Brigadier Chef Principal de la Police Municipale.

Article 3 : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la loi ; une ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Chef de la Brigade de Gendarmerie de MONTLUEL,
- **M. Mathieu PAULETTO**,
- Monsieur le Brigadier Chef Principal de la Police Municipale,
- Monsieur l'Adjoint au Maire Délégué à la Voirie,

Qui sont chargés de l'application du présent arrêté.

Fait à Balan, le 20 avril 2020

Le Maire,
Gérard BOUVIER

